

PRÉFECTURE DE L'ORNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT  
(NOR : 2350-10-00004)

**ARRETE**

*modifiant l'arrêté du 8 août 2005 portant création  
de la Commission Locale de L'Eau du Schéma  
d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Orne Amont*

Le PREFET de l'ORNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU le titre 1<sup>er</sup> du livre II du Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-3 et suivants,
- VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et modifiant le Code de l'Environnement,
- VU la circulaire DE/SDATDCP/BDCP/n°10 du 21 avril 2008 relative aux SAGE,
- VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2003 fixant le périmètre d'élaboration du SAGE du bassin de l'Orne Amont,
- VU l'arrêté préfectoral du 8 août 2005 créant la Commission Locale de l'Eau (CLE) du S.A.G.E du bassin de l'Orne Amont,
- VU l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2007 portant modification de la CLE du SAGE du bassin de l'Orne Amont,
- VU l'arrêté préfectoral du 26 août 2008 portant modification de la CLE du SAGE du bassin de l'Orne Amont,
- VU les modifications intervenues dans l'organisation des services déconcentrés de l'Etat dans le cadre de la Réforme Générale des Politiques Publiques,
- VU la délibération du 25 septembre 2009 du Conseil Général de l'Orne, membre du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne,

**ARRETE** :

**ARTICLE 1** – L'article 2 de l'arrêté NOR 2400-05-00596 du 8 août 2005 modifié portant création de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin de l'Orne Amont est modifié comme suit :

**I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux** (16 membres)

Ce collège est modifié comme suit :

**Représentants du Conseil Général de l'Orne** (2 membres)

M. Amaury de ST QUENTIN n'est plus membre de la Commission Locale de l'Eau en raison de sa démission de son mandat de Conseiller Général de l'Orne. Il est remplacé par :

M. Hubert CHRISTOPHE,  
Conseiller Général d'Ecouché.

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE À L'ADRESSE SUIVANTE :  
MONSIEUR LE PRÉFET DE L'ORNE - B.P. 529 - 61018 ALENÇON CEDEX  
Internet : <http://www.orne.pref.gouv.fr>

Le reste des représentants de ce collège demeure inchangé.

### **III - Collège des représentants de l'Etat et des Etablissements Publics** (8 membres )

Ce collège est modifié comme suit :

Les représentants de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne, la Direction Départementale de l'Equipeement de l'Orne, la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie ainsi que la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Basse Normandie ne font plus partie de la Commission Locale de l'Eau. Ils sont remplacés par :

- **Direction Départementale des Territoires de l'Orne :**

2 représentants

- **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie :**

2 représentants

Le reste des représentants de ce collège demeure inchangé.

Le collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations demeure inchangé.

**ARTICLE 2** – Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr) ainsi que sur celui du SAGE du Bassin de l'Orne Amont ( [www.sage-orne-seulles.fr](http://www.sage-orne-seulles.fr) ).

**ARTICLE 3** – Les dispositions des autres articles de l'arrêté NOR 2400-05-00596 restent inchangées.

**ARTICLE 4** – M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne, M. le Directeur Départemental des Territoires de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Orne.

Fait à Alençon, le 15 MARS 2010

Le Préfet,



Bertrand MARECHAUX